



Bulletin d'information N° 73 ● Décembre 2016 ● Case postale 2218 ● 1110 Morges 2 ● 10-179577 ● www.asm-morges.ch/



SOMMAIRE



Editorial	3
Projet du futur quartier des Halles	4
Nostalgie, quand tu nous tiens...	5
Un nouveau moulin... à l'avenue du Moulin?	6 et 7
Morges ne cesse de muer	8 et 9
La maison Lelourdy	10
Une Ville	11
Parc de l'Indépendance, des monuments négligés !	12
Mises à l'enquête	13
Des nouvelles de la RC 1	14
Quizz	14
Une fleur pour les quais	14
Droit de Réponse	15
Petite introduction à notre nouvelle série de... Fontaines	16

www.asm-morges.ch

Impressum Impressum Impressum Impressum Impressum Impressum



Bulletin N° 73 • Décembre 2016

Édité par l'ASM, Association pour la Sauvegarde de Morges

Case postale 2218 • 1110 Morges 2 • CCP 10-17957-7 • +41 (0)76 399 96 10

www.asm-morges.ch • info@asm-morges.ch

Président: Jean-Pierre Morisetti

Comité: Michel Bezençon, Aristide Garnier, Fida Kawkabani, Gérard Landolt, Roland Russi (Bulletin) et Frédéric Vallotton

Crédit iconographique, photos: Michel Bezençon, Aristide Garnier, Georges Metzker, Archives communales Morges, Vincent Quartier-la-Tente, Pascal Germann.

Impression: Atelier-Musée « *encre&plomb* », Avenue de la Gare 34, 1022 Chavannes-près-Renens

Tirage: 400 exemplaires

TOUT VA BIEN

Quartier de la Gare, Îlot Sud:

Tout semble prêt à démarrer, concours d'architecture, conférences publiques, investisseurs et promoteurs, faisons la différence entre eux; Il ne reste plus qu'à bétonner les cages superposées après avoir fait fi des remarques et démarches de l'ASM comme des Associations de défense du patrimoine quant à la maison Richard. Que nos membres se rassurent, des démarches plus contraignantes sont en cours de mise en œuvre par l'ASM pour tenter une dernière fois de sauver ce fleuron de notre patrimoine.

Les Halles: Superbe projet d'un triste alignement de cubes à loger, entassés le long des voies. Encore une fois il a dû être difficile de décider entre le moche et le laid, l'avenir nous montrera lequel vaincra et qui des détracteurs ou de la Municipalité avait raison de faire ou pas ce nouveau mur antibruit.

Autre ancien mur anti-bruit:

Les caves Uvavins ont été démolies, elles constituaient pourtant un superbe mur antibruit ad hoc et gratuit. Ce mur a été remplacé par une grosse caisse de résonance, le vide. Et voici que les immeubles sis sur les anciens terrains des usines Oulevay se trouvent confrontés en direct au trafic de l'Autoroute et des voies CFF. Qui peut nous renseigner si quelques mesures ont été prises pour protéger ces habitants? Ils ont certainement choisi de se loger, sans savoir qu'ils auraient le privilège ne pas bénéficier longtemps de la sérénité de ce qu'ils croyaient être un «beau quartier en ville».

Parking sous les quais: Tel le Nessie du Loch, à défaut d'avoir coulé, il refait surface. Notre Municipalité après avoir tant travaillé sur les «grands et hauts projets Morgiens» va renouer avec cette ineptie. Il a été établi les effets né-

fastes du blocage des eaux souterraines dans un quartier tout proche de cette implantation. Les arguments posés par l'ASM sont donc vérifiés et toujours ignorés par nos Autorités.

Secteur Pâquis 16-18: le massacre d'un quartier de la Ville. Après les horreurs de la rue de Lausanne, horreurs qui ont par ailleurs bloqué les mouvements de la nappe d'eau souterraine. Ce qui entraîne des dégâts sur l'immeuble voisin. Triste. Laisser les constructions entourer et totalement dénaturer une maison de Maître, propriété de feu le Municipal de Haller. Est-ce un manque total de jugeote, de non-respect des plans d'alignements qui, semble-t-il ne sont pas révoqués, un déni des demandes de l'actuelle propriétaire pour préserver le reste de sa demeure? Que de questions sans réponses. L'ASM s'opposera avec la propriétaire à cette nouvelle construction avec fermeté et force d'arguments.

Gestion des feux communaux par le Canton: surprise de savoir que les feux de la ville de Morges sont bien entendu payés par la PRM, mais plus cocasse, téléguidés et commandés par *des* instances Cantonales. La fumeuse DGRM! Qui est le petit menteur dans cette affaire rocambolesque? Depuis des années ces feux «fonctionnaient» à merveille et tout d'un coup en 2016, voici que les phases changent, que les priorités sont différenciées entre les flux arrivant d'Echichens, de Lonay ou de la Ville. En total désaccord avec les sorties de l'autoroute qui sont favorisées au point d'asphyxier les deux carrefours (d'entrée et sortie de l'autoroute). Mais voilà, Morges, la PRM, les MBC et autres mécontents passent pour des trublions incultes. Réponse: RIEN n'a été changé. De qui se moque-t-on? Merci le Canton.

Parc des Sports: Disparition du camping que l'on remplacera peut-

être par une forme d'hôtellerie. Une verrue que l'on devra appeler centre aquatique. Des achoppements autour du parking. Rien que cela est intéressant: nous demandons de doubler sa capacité pour prendre en compte l'échec programmé de celui sous les quais et les opposants au centre aquatique ne pensent pas venir se baigner en voiture! Mais rassurez-vous c'est le meilleur projet qui a été retenu sur les quatre en concours. Sachant qu'ils n'étaient que quatre, ce fut un vrai choix, avec autant de propositions.

Bonne Année, Joyeuses Fêtes:

Cette belle période de fêtes de fin d'année étant aux portes de Morges et alentours, le Comité de votre Association tiens à vous souhaiter à Toutes et Tous, le meilleur pour 2017, plein de succès dans vos projets. Que la trêve des fêtes puisse apporter joie et bonheur dans vos foyers et familles. Tous nos vœux, Bonne Année et à 2017 dans notre Morges en chantier.

Jean-Pierre Morissetti, pdt

Pour CHF 20.- par année, vous êtes Membre de l'ASM

Pour CHF 30.- vous êtes les heureux possesseurs de 6 verres-souvenir du 30^e anniversaire de l'ASM



Commandes à l'adresse:
info@asm-morges.ch

Projet du futur quartier des Halles

Le quartier en question est projeté dans l'ancienne zone des halles qui, depuis l'abandon progressif des activités de l'industrie agro-alimentaire, n'a plus sa raison d'être. Les anciennes halles CFF ne représentent pas un intérêt esthétique particulier, ni la gare du reste, trop dénaturée au cours des nombreux projets de « réaménagement ». De plus, si discutable que soit le concept récent de « densification », tant qu'à construire du logement, autant en construire à cet emplacement.

4 Le projet, selon une présentation grandiloquente de la part des CFF en association avec la municipalité, nous promet luxe calme et volupté. Dans les faits, il s'agira plutôt d'un jeu de plots géants dans un style cubisto-impressionniste. Cubiste, vous l'aurez deviné, du fait de la grande variété des formes architecturales proposées et impressionniste par le flou de certains points de la réalisation et

de l'aspect définitif des façades ! Par exemple, on nous promet une évacuation de la terre du remblai par le chemin de fer. Bonne idée. Néanmoins, le premier édifice sera construit contre les voies, rendant l'évacuation des déchets par train quelque peu compliquée, voire impossible. Combien de camions devront traverser la ville ? Quel itinéraire ?

Une école, des commerces, un mail piétonnier, des cafés, des logements protégés, des logements abordables, que demander de plus ! ? Un échantillon des façades peut-être ? histoire de pouvoir amener quelques conseils avant que les jeux ne soient faits. Il serait regrettable de se retrouver avec un tas de parallélépipèdes rectangles en acier et béton blanc, genre le quartier des anciens Ateliers Mécaniques de Vevey. Ce n'est pas une critique du projet ni de son utilité mais de la manière de faire. A chaque fois, les Conseils Com-

munaux votent de bonne foi un plan partiel d'affectation, ce qui sous-entend des voies d'accès, des conduites d'évacuation, une taille maximum des constructions, le nombre d'habitants projeté, etc, etc. Mais rien de l'architecture, ce qui se voit, qui reste, qui frappe les esprits et rend fier ou honteux. Il est inadmissible, alors que les promoteurs ont déjà une idée arrêtée du projet finalisé, que seul un petit cénacle d'initiés ait eu son mot à dire. Et les initiés en question sont rarement animés par le désir de faire briller dans les siècles à venir le renom de la ville où leur projet sera réalisé. Gageons néanmoins que nos autorités seront sensibles à la finition des cubes ... pardon des bâtiments du futur quartier des Halles. L'ASM, de toute manière, veillera au grain.

Frédéric Vallotton



Nostalgie, quand tu nous tiens...



Angle Charpentiers-Gare



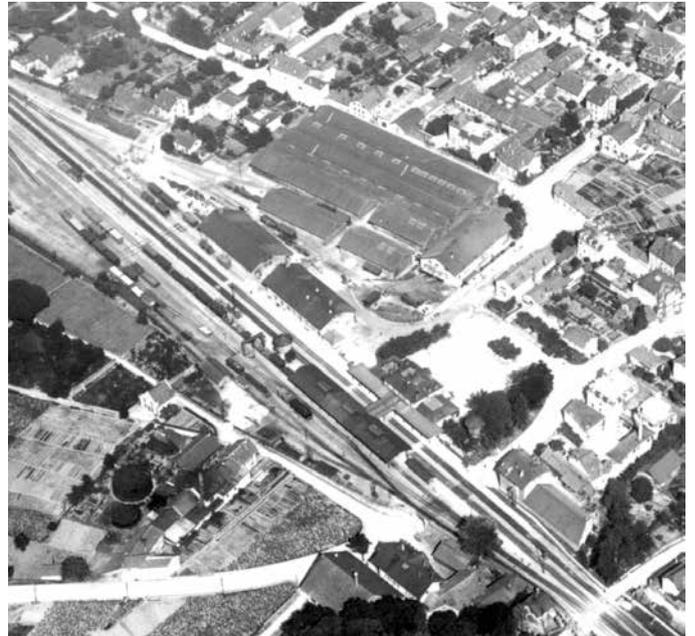
Poste et télégraphes



Halles CFF



La Gracieuse



Vue aérienne gare et halles



Place de la Gare



Patinoire en 1962

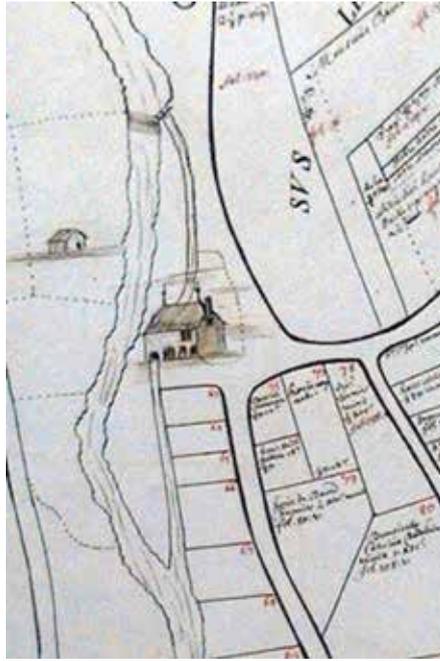


Camping et piscine en 1962

Un nouveau moulin... à l'avenue du Moulin ?

(Projet de roue à augets à la chute des Eaux minérales)

Alors que l'un des grands soucis de notre époque est la production d'énergies propres, pourquoi ne pas utiliser certaines forces à disposition journallement sous nos yeux ? C'est la question que s'est posée Pascal Germann, un habitant de l'avenue du Moulin ! Nos ancêtres l'avaient déjà compris et de nombreux moulins se succédaient sur les rivières vaudoises afin de moudre le blé, de presser les noix, mais également pour scier le bois ou battre le fer. Morges a longtemps été fournie en farine par deux moulins. Celui du bas, appelé « moulin postérieur » sera transformé plus tard en scierie et remplacé ensuite par l'école primaire supérieure rurale, puis par la salle des ventes de l'office des poursuites et faillites. Le deuxième, un peu plus haut dans le vallon de la Morges, appelé « moulin antérieur », se trouvait à la hauteur de l'actuelle tour du Moulin. Cédés par le Duc de Savoie en 1532, ces moulins, et les droits d'eau sur le cours de la Morges, figurent régulièrement sur les différents documents tenus par la ville de Morges jusqu'au 19^e siècle. C'est le 25 septembre 1837 que ces bâtiments et leurs droits d'eau liés passent en mains privées. On retrouve une annonce parue dans le *Nouvelliste vaudois* et datée du 19 janvier 1874 qui évoque la vente par un Monsieur J.-M. Monnerat de son moulin situé à proximité de la gare. Il est dit que celui-ci dispose de quatre paires de meules anglaises mues par un cours d'eau permanent d'environ 25 CV (soit 18,4 kW). Vers la fin du 19^e siècle, le moulin antérieur sera acquis par un nommé Jaccoud ; il servira à la fois de moulin pour l'huile de noix et de dépôt pour un commerce de bois et de charbon. Son canal d'ali-



Source : Archives communales Morges

Le moulin antérieur se situait à la hauteur de l'actuelle tour de l'avenue du Moulin. Son canal d'alimentation (bief) était dérivé de la Morges avant la chute des Eaux minérales.

mentation en eau (bief) partait sur la rive gauche de la Morges, un peu avant l'actuelle passerelle de la patinoire et suivait approximativement le tracé du chemin piétonnier que l'on connaît de nos jours. Vers la fin des années 1950, il sera vendu par Gustave Jaccoud à une entreprise morgienne qui y logea ses ouvriers employés à la construction de l'autoroute. Il sera

finallement démolé vers 1960-70 et son terrain vendu.

Plus tard, le 2 novembre 1973, un article de 24H, signé, déjà, par notre fidèle homme de plume morgien Gilbert Hermann, fait part de la disparition temporaire de la chute des Eaux minérales. Comme on l'a vu plus haut les droits d'eau de cette partie de la Morges avaient passé en mains privées et la chute aménagée dans les années 40 est propriété, en partie, à cette époque, de deux sociétés immobilières qui doivent en assurer l'entretien. Ces sociétés avaient prévu d'utiliser l'eau de la Morges pour climatiser ses immeubles voisins, mais l'opération n'étant pas rentable, elles ont choisi d'abandonner leurs droits d'eau. Cependant, le site de la chute doit être remis en état avant de passer au domaine public cantonal. C'est pourquoi le cours de notre rivière sera détourné quelque temps avant de retrouver sa cascade.

Plus de 40 ans plus tard, Pascal Germann, mène une étude pour documenter un projet d'installation d'un nouveau moulin à l'avenue du Moulin, imaginé sous la forme d'une roue à augets à la hauteur de la chute des Eaux mi-



Photo : archives Georges Metzker

La chute des Eaux minérales complètement gelée (vers 1915)

Un nouveau moulin... à l'avenue du Moulin?



Photo: Vincent Quartier-la-Tente

Une belle chute (env. 8 mètres) et un beau débit pour un nouveau moulin!

nérales. Celui-ci a été présenté à M. Marc Bungener, délégué au développement durable à Morges qui l'a transmis au Canton, soit à M. Raphael Duarte de la Direction générale de l'environnement (DGE) ex-SESA (service des eaux) ainsi qu'à un représentant de la protection de la faune. Ils sont venus voir le site le 11 avril 2016. Le représentant de la protection de la faune n'y voit rien à redire, le trajet de l'eau n'étant que partiellement modifié et que sur quelques mètres. Le représentant de la Direction générale de l'environnement n'a pas pris position et a transmis à notre Morgien passionné un long questionnaire quelque peu rébarbatif et cependant nécessaire pour faire déclencher une procédure standard sur ce projet. Pascal Germann s'est attelé à cette tâche et nous nous réjouissons de voir la suite donnée à la possible renaissance d'un moulin dans le quartier du Moulin. Un grand merci à Georges Metzker pour son aide appréciée et la mise à disposition de ses archives ainsi qu'à Pascal Germann pour le partage sympathique de son projet.

Vincent Quartier-la-Tente

Quelques données techniques du projet Germann!

Selon la «Veille hydrologique du canton de Vaud¹⁾», en 17 ans de mesures, en moyenne, la chute de la Morges a présenté une puissance potentielle de:

plus	de 300 kW	pendant 3 jours par an
entre	160 kW et 300 kW	pendant 6 jours par an
entre	100 kW et 160 kW	pendant 9 jours par an
entre	55 kW et 100 kW	pendant 37 jours par an
entre	40 kW et 55 kW	pendant 36 jours par an
entre	25 kW et 40 kW	pendant 46 jours par an
entre	20 kW et 25 kW	pendant 45 jours par an
entre	15 kW et 20 kW	pendant 46 jours par an
entre	7 kW et 15 kW	pendant 72 jours par an

Avec un rendement d'un peu plus de 50% pour l'ensemble de l'installation, on devrait pouvoir produire environ 90'000 kWh par an avec une installation produisant un maximum de 25 kW. La roue à augets prévue pourrait ressembler beaucoup à celle en état de marche du moulin de St-George (VD). Cette dernière fait 6,5 mètres de diamètre pour une vitesse de 6 tours/minute et une puissance de 2,5 kW. Disposant de débits beaucoup plus importants à Morges, la roue à augets pourrait être élargie pour ainsi augmenter proportionnellement la puissance.

¹⁾ Veille hydrologique du canton de Vaud, <http://www.vhv.ch>

NOUVELLISTE VAUDOIS

Mise publique d'immeubles.

Le mercredi 11 février 1874, à 2 heures après midi, dans la grande salle de l'Hôtel de la Couronne, à Morges, J.-H. Monnerat vendra par mise publique volontaire, les immeubles suivants qu'il possède dans la commune de Morges:

1° Son moulin, situé près de la ville, monté de quatre paires de meules anglaises, avec nettoyage, grandes bluteries et accessoires, mûs par un cours d'eau permanent de la force d'environ 25 chevaux; plus les dépendances du dit moulin, consistant en grange, écurie, remise, places, jardins et prés attenants.

Cette usine, à proximité de la gare et d'un des plus grands marchés aux grains du canton est susceptible d'agrandissement et d'un rendement important.

2° Sa maison située à Morges, rang dessus de la rue du Lac, consistant en magasin, appartements et cave.

S'adresser pour renseignements et pour les conditions de vente, au propriétaire et au notaire soussigné.

Morges, 19 janvier 1874.

H 69 L

D. Jaques, notaire.

Source: archives Pascal Germann

Annonce de la vente d'un moulin à Morges, parue en janvier 1874, dans le Nouvelliste vaudois

Morges ne cesse de muer

Sous peu, en début 2017, les halles CFF vont disparaître. Puis ce sera le tour de l'îlot qui fait face à la gare. Et finalement celui de la gare que nous connaissons aujourd'hui. En ville de Morges, on ne cesse de démolir pour reconstruire plus beau qu'avant (?)

Tout dernièrement, le Musée Forel a consacré une exposition à la rue des Charpentiers et aux transformations qu'elle a vécues sur presque la totalité de sa longueur. Sera-ce le sort de toutes les rues morgiennes ?

Ces trois dernières années, une douzaine de maisons sont tombées sous la pioche des démolisseurs.

8



Marcelin 3



La Bergerie



Pâquis 34



Pâquis 28



Hugonnet 10



Couvaloup 1

Morges ne cesse de muer

Sous peu, en début 2017, les halles CFF vont disparaître. Puis ce sera le tour de l'îlot qui fait face à la gare. Et finalement celui de la gare que nous connaissons aujourd'hui. En ville de Morges, on ne cesse de démolir pour reconstruire plus beau qu'avant (?)

Tout dernièrement, le Musée Forel a consacré une exposition à la rue des Charpentiers et aux transformations qu'elle a vécues sur presque la totalité de sa longueur. Sera-ce le sort de toutes les rues morgiennes ?

Ces trois dernières années, une douzaine de maisons sont tombées sous la pioche des démolisseurs.



Rue de Lausanne 33



Pâquis 1

9



J.-J. Cart 9



Vignerons 15



Muret 4



Uvavins

La maison Lelourdy

Quelques mots de satisfaction quant à la maison Lelourdy. La précédente construction tenait de la grange ... sans intérêt. Sa démolition n'a suscité aucun regret, tout juste la crainte de voir un cube pousser à sa place. Que nenni. L'architecte a eu le bon goût, le talent, l'intelligence de construire une aimable demeure de trois étages dont deux sous toit, un petit air de ferme bernoise parfaitement adapté à la nature de la rue Couvaloup.

La construction a fait appel à des techniques mixtes: béton armé,

brique et, fin du fin, une vraie charpente, un travail soigné, réalisé selon la tradition. Le résultat est bluffant. Observez ces cadres de fenêtres saillants, leur rendu façon mollasse, la présence d'une chaîne d'angle et les poutres travaillées qui soutiennent l'avant-toit. Si je n'avais pas suivi la construction de l'édifice de mes propres yeux, je serais persuadé qu'il s'agit là de la rénovation d'un corps de ferme du XVII^e ou d'une maison de ville de la période du Kultur Kampf.

Les façades sang de bœuf de la maison Lelourdy font adroitement écho à la polychromie du clocher à bulbe qui la domine. Le passant en redécouvre le temple allemand et l'ancienne ferme qui lui font face. Il se dégage une grande complicité de ce bâti pourtant disparate. Comme il serait doux que chaque nouvelle construction en ville historique de Morges soit d'une telle qualité



et aussi bien intégrée! Là où l'humilité a primé sur le geste grandiloquent. Merci et encore bravo à l'architecte.

Frédéric Vallotton

Sortie ASM au Pays-d'Enhaut



Les participants, devant l'atelier de découpage «K-crétions», se regroupent pour se rendre à Château-d'Œx déguster une fondue et visiter le Musée du Vieux Pays-d'Enhaut.



L'été dernier, le quotidien « Le Courrier » a publié un texte d'un Morgien bien connu, John Ferguson. Venu en Suisse en 1973 comme joueur de basket-ball, il est resté chez nous pour exercer en tant que professeur d'anglais. Mais il est aussi écrivain, il a déjà publié 9 romans et aussi un peintre qui expose régulièrement à la galerie Roch. Nous n'avons pas résisté à la tentation de faire partager ces lignes louant les mérites de Morges, sa ville d'adoption, aux lecteurs de notre bulletin

Une Ville

Paris n'existe pas.

Seul ton Paris, ou son Paris, ou mon Paris existent.

Rome n'existe pas.

Seule la Rome de Fellini, ou celle de Sophia, ou celle ta mère existent.

Londres n'existe pas.

Seul le Londres du nettoyeur de rue, ou celui du chauffeur de taxi, ou celui de David ou Elizabeth existent.

Lausanne n'existe pas.

Le Lausanne de Daniel Brelaz existe. Celui de mon ami Eric le policier existe.

St-Luc n'existe pas.

Le St-Luc de mon fils et de ma fille, ou celui de mon ex-femme, ou le mien existent.

Il y a un Paris, une Rome, un Londres, un Lausanne et un St-Luc pour chaque être humain ayant été présent à ces endroits. En d'autres mots, il y en a des millions et des millions de ceux-là.

Il en va de même pour Morges qui n'existe pas. Mais mon Morges existe. Celui qui a une maison chaleureuse juste entre l'autoroute et les voies ferrées, cette maison qui était réellement bon marché parce que personne – moi excepté – ne voulait y vivre en raison de sa proximité avec lesdites autoroute et voies ferrées. J'aime vivre là. C'est comme une petite île. Le bruit est semblable à la meilleure musique de John Cage. Les câbles et poteaux du train ressemblent à une sculpture de Tinguely. Mon Morges est le meilleur lieu au monde pour vivre. Une taille parfaite, ni trop grande ni trop petite. Tout ce dont on peut avoir besoin s'y trouve.

A trois kilomètres de là, j'avais pour habitude de me promener avec mes chiens dans les merveilleuses vignes de Denges. Aujourd'hui, ni Morges ni Denges n'existent plus pour eux, car ils sont morts.

A un kilomètre de là, il y a la Grand Rue. C'est ma rue préférée dans mon Morges. Les marchés du mercredi et du samedi représentent l'un des plus beaux tableaux que je connaisse, une fresque qui change continuellement selon le temps et les gens. Cela me fait penser à quel point nous – toute notre génération – sommes chanceux d'avoir une nourriture aussi extraordinaire. Nous faisons partie des gens les plus chanceux dans l'histoire de cette planète si l'on ne considère que nos marchés et supermarchés.

Le magasin dénommé « La Licorne », sis à la rue Louis Savoie, près du Château, est pour moi le meilleur magasin de vin au monde. J'adore les gens et le vin. Juste derrière le magasin de vin, il y a le lac avec sa promenade et les montagnes avec leur Mont-Blanc. Tout cela est si beau que ça pourrait provoquer l'arrêt des battements de mon cœur... juste pour un moment bien sûr... En avril et en mai, il y a le Festival des tulipes dans le Parc de l'Indépendance. Les tulipes ne vivent que pendant deux mois, mais elles reviennent chaque année. C'est un miracle. Les arbres du parc sont là tout le temps, ce sont de gigantesques chefs-d'œuvre sculpturaux dans mon Morges. Juste à côté, il y a une belle piscine qui borde le lac.

A une demi-heure de mon Morges se trouvent les montagnes du Jura. Elles sont plus petites que les Alpes, mais elles ont un charme qui leur est propre. Et en hiver, à mon âge, les raquettes sont plus sûres que les skis. Dans mon Morges, il y a tout ce qu'il faut pour rester en vie. Et même davantage encore.

Les terrasses du « Nautique » et de « La Fleur du Lac » ont été probablement construites par un dieu. Il aime s'y asseoir, boire un verre de vin et réfléchir sur le mystère de l'univers.

L'autre jour, Dieu et moi, nous avons siroté un délicieux chasselas de mon Morges et on a décidé que plus nous pensons, plus grand est le mystère.

Oh, j'ai presque oublié... Chaque mois de septembre à mon Morges se tient l'une des plus grandes foires du livre au monde, appelée « Le Livre sur les quais ». Plus de trois cents écrivains sont là pour signer leurs livres et parler aux gens qui souhaitent parler avec eux. Les livres sont déjà une façon de parler à ses lecteurs sans les rencontrer personnellement. Le fait d'écrire des livres est un acte si solitaire que parler aux êtres humains réels peut faire du bien de temps en temps.

Et une dernière chose... « Arvinis »* se tient chaque mois d'avril. C'est un des événements de dégustation de vins les plus sublimes de la planète. Et c'est juste ici, dans mon Morges.

Il y a plus de 140 stands. Au cas où vous ne le sauriez pas, les vins suisses sont parmi les meilleurs... Bolle, Paccot, la ville de Morges, Cruchon, le Dezaley, Yvorne, Genève, Tessin, Valais, même les Grisons... Longue vie à Dionysos!...

Longue vie à mon Morges! ... Je ne sais pas de quoi Morges a vraiment l'air, mais le mien est le plus grandiose de la planète pour y vivre... Juste entre l'autoroute et les voies ferrées...

Pile-poil au centre de l'univers.

John Ferguson

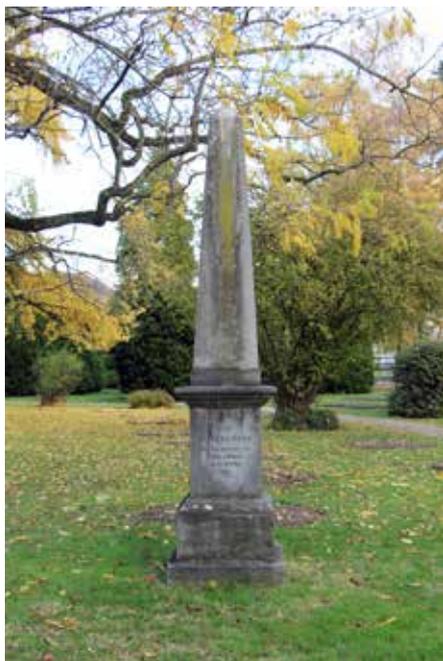
* Début 2017, les halles CFF seront démolies.

« Arvinis » ne se déroulera plus en ville de Morges

Parc de l'Indépendance, des monuments négligés!

Qu'il est triste de déambuler dans notre somptueux parc historique arborisé sous la pluie glaçante d'une journée couverte de novembre. Les arbres sont nus, plus une fleur, les plates-bandes retournées comme des tombes fraîches, le pas est contraint par des sentiers bourbeux, la triste silhouette noire du pont de rondins, les monuments délaissés ... On se console à l'idée de la prochaine belle saison, la Fête de la Tulipe, ses bosquets audacieux, tout le savoir-faire des collaborateurs du service des Parcs et Promenades. Les pelouses nous offriront à nouveau, selon l'envie, ombrage ou plein soleil et la majesté des plus grands arbres, l'avenue de tulipiers, le tas de vieux bois qui compose « le pont » dit « japonais » dans sa première version, enjambant une rivière sèche, sa présence estompée par la luxuriance des floraisons et la touche « romantique » des monuments ruinés, fleuris mais ruinés!

Quels que soient le moment ou la saison, sous la neige ou la canicule, l'aube ou la fin du jour, les trois obélisques qui ornent le parc – les monuments en souf-

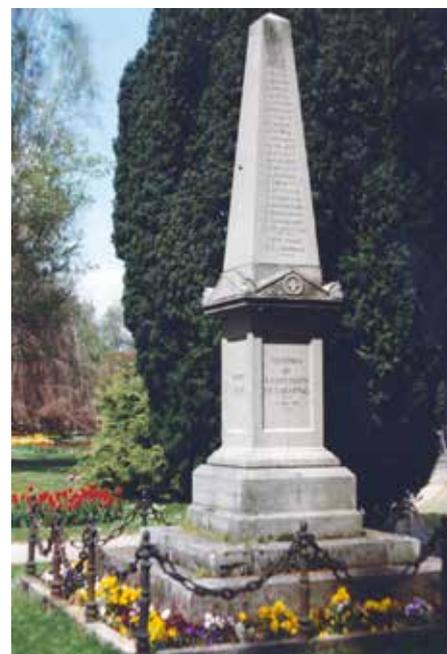
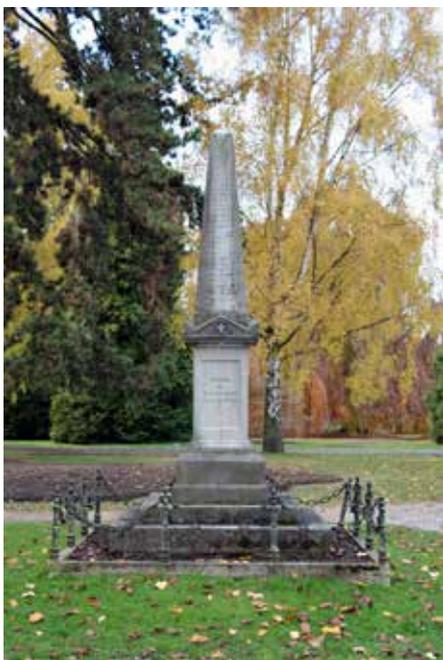


france dont il est question – ces trois obélisques, donc, présenteront toujours au passant cet aspect négligé et défraîchi de « trucs » qui importent peu; le stade avant qu'on ne déclare qu'ils encombrant, un petit air de laisser-aller peu glorieux pour Morges et ses autorités. Dans le détail, il s'agit de l'obélisque funéraire du général d'Oyen, à l'est du parc. L'homme est surtout connu pour avoir été le commanditaire et premier locataire de la Gordanne, la célèbre maison circulaire des bords de la route du Lac. Le monument funéraire du sieur d'Oyen a « atterri » au parc pour des raisons ... qui me sont inconnues. Le nom est à peine déchiffrable, les textes illisibles et je n'ai jamais connu le portrait de bronze qui devait en orner une face, portrait que l'on devine par l'empreinte ainsi laissée.

Second obélisque, à l'ouest du parc, le monument aux victimes de l'explosion de l'arsenal, explosion qui volatilisa les toitures du château le 2 mars 1871. Il s'agissait d'un contingent de l'armée Bourbaki réfugié en Suisse et occupé à vider des cartouches endommagées par l'humidité et

boum. Le monument est moussu, ses ornements cassés et la chaîne formant garde-corps effondrée. La palme de la négligence revient au monument commémoratif du centenaire de l'indépendance vaudoise, monument qui donna son nom au parc et trône en son centre. La petite balustrade de ferronnerie qui garde le périmètre n'est plus tant vaillante, rouillée, disjointe, deux des pommeaux qui ornaient les angles ont disparu, la pierre est moussue, verdâtre, des détails du décor brisés. Ces trois monuments ne font pas honneur ... la négligence de ces trois monuments ne fait pas honneur aux efforts aboutis de la rénovation du kiosque à musique, ni à l'allée des sculptures. Il est permis de s'étonner, surtout lorsque l'on compare avec les efforts déployés pour rénover et rehausser l'aberration du pont de rondins, une construction qui aurait eu tout son sens au parc de Vertou, par exemple, mais qui n'a rien à faire avec l'élégance de l'aménagement du parc de l'Indépendance. A quand donc une rénovation des trois obélisques?

Frédéric Vallotton



Mises à l'enquête

Avenue de Plan 12

Notre opposition à la réalisation d'un hôtel en zone artisanale a été rejetée, au prétexte qu'il faut donner un sens large au terme «artisanal». Cette appellation recouvre, selon les dires de la Commune, tous les types d'activités. Et même l'habitat, si on se réfère à l'immeuble d'habitation réalisé récemment à l'avenue des Pâquis 34, en pleine zone artisanale.

Nous regrettons toutefois que l'on puisse construire un hôtel à moins de 10 m de l'autoroute.

PPA Parc des sports

Quand on a commencé à parler de piscine couverte il y a quelques années, l'ASM y était acquise, sachant qu'il est important pour certains de pouvoir pratiquer la natation toute l'année durant.

Mais entre une piscine couverte et un centre aquatique, il y a un monde, une différence de volume bâti très importante due au programme défini en plus des bassins : des toboggans, du wellness et autres fitness. C'est la première raison qui nous avait enclins à faire opposition au PPA du Parc des sports.

La seconde est motivée par l'abandon du camping. Morges ne dis-

posera alors plus d'hébergement pour les touristes à petit budget. Veut-on désormais n'attirer plus que les nantis ? A titre de compensation, il est prévu de réaliser par des privés, en bordure de la RC1, des constructions de type hôtelier qui ne seront certainement pas à la portée de chacun.

Malgré les précisions reçues de la Commune en septembre, nous avons maintenu notre opposition.

Avenue Hugonnet 8

Récemment, aux numéros 6 et 10 de l'avenue Hugonnet, deux villas ont été démolies pour faire place à deux petits immeubles de 3 appartements chacun, immeubles à toit plat.

Au numéro 8 de la même avenue, il est projeté de démolir la villa locative de 3 appartements pour réaliser un immeuble de 16 appartements, un immeuble couronné d'un toit à deux pans, un immeuble qui utilise au maximum la surface du terrain.

Bien que partisans d'une densification des constructions, nous avons fait opposition à cette réalisation qui nous paraît abuser de toutes les ficelles pour un rendement maximal, sans tenir compte du voisinage bâti.

Toitures végétalisées

Un courrier reçu cet été du service «Urbanisme, constructions et mobilité» nous a informés qu'à dater du 1er juin de cette année pour tout projet soumis à l'enquête publique les toitures plates devraient être végétalisées. Morges va ainsi rejoindre des villes comme Bâle ou Lausanne, lesquelles ont déjà reconnu les apports bénéfiques de la végétalisation, aussi bien pour le bâtiment que pour l'environnement.

Heureuse nouvelle, pour autant que l'exécution respecte le dossier de mise à l'enquête, ce qui n'est pas toujours le cas.

Ga

13

Colonne barométrique



Dans notre dernier bulletin, nous avons regretté que la colonne météorologique du quai Lochmann soit laissée à l'abandon. Mais il semble que les choses ont bougé, un baromètre est réapparu.

A en croire la grenouille qui semble avoir pris ses quartiers en cet endroit, ce serait à un certain monsieur Bernard qu'on devrait ce début de restauration. Puisse-t-il continuer...

Ga



Pour mieux connaître l'ASM,
pour vous informer,
pour devenir membre,
consultez notre site :
www.asm-morges.ch

Des nouvelles de la RC 1

En octobre dernier, à St-Sulpice, une séance d'information a permis de prendre connaissance des futurs travaux d'aménagement de la RC1 (route cantonale), la partie UNIL – Tir Fédéral étant déjà réalisée. L'exécution est prévue en en trois étapes :

1. le plateau de St Sulpice;
2. de Préverenges à l'entrée de Morges;
3. de Morges à St-Prex.

Les travaux devraient débuter au printemps 2017 par l'élargissement du pont de la Venoge.

La route cantonale sera aussi élargie pour accueillir deux pistes de bus et une piste cyclable.

Deux grands giratoires, permettant le passage des bus articulés, seront aménagés aux croisées du Tir Fédéral et de la route de Vallaire. Les bus MBC circuleront uniquement sur la RC1 et ne pénétreront plus dans St-Sulpice qui sera desservi par les TL.

Ces travaux sont nécessaires pour améliorer la fluidité du trafic qui va encore croître puisqu'on estime à 60'000 personnes la population prochaine de cette région.

Michel Bezençon



Quizz

Cette peinture murale, réalisée sur le mur jouxtant le Grenier bernois, date de 1995. Qui est l'auteur ?



Une fleur pour les quais



L'année dernière, nous n'avions pas tellement apprécié que les surfaces vertes des quais du Mont-Blanc et Lochmann soient envahies par des bananiers, plante qui à notre connaissance n'est pas encore considérée comme indigène, malgré le changement de climat que nous sommes en train de vivre.

Par contre, cette année, nous avons bien aimé sur le quai du Mont-Blanc le losange planté de blettes ou bettes aux cardes blanches, rouges et jaunes. Ces blettes sont non seulement des plantes indigènes, mais elles sont aussi très décoratives et consommables. Elles ont maintenant disparu pour finir, nous l'espérons, dans l'estomac de fins gastronomes.

Mais un peu plus loin, les pyramides faites de 3 ou 4 perches nous ont interpellés. Nous avons tout d'abord pensé qu'elles étaient destinées à cultiver des haricots, mais il s'est avéré qu'elles avaient été montées pour accueillir capucines et autres suzannes-aux-yeux-noirs.

Droit de Réponse sur l'article sur les Logements Protégés « Les Marinières, à Morges »

Suite à l'article paru dans le bulletin N° 72 sur les Logements Protégés « Les Marinières, à Morges », nous avons reçu un droit de réponse de ALTERIMO, que nous publions intégralement ci-après. Nous aimerions cependant souligner que les critiques que nous avons formulées dans notre article sont exactes et justifiées, elles avaient pour but de faire intervenir les responsables concernés et d'améliorer les conditions de vie de nos aînés, locataires de ces appartements soi-disant protégés, souvent en théorie seulement. Nous espérons donc que notre article aura aidé à certaines améliorations.

Gérard Landolt

Suite à l'article paru dans le bulletin N° 72, du mois d'août dernier concernant les appartements protégés « Les Marinières », à Morges, nous souhaitons apporter des précisions sur des éléments incorrects mentionnés dans ce dernier.

En premier lieu, il est important de savoir que la construction de cet immeuble respecte scrupuleusement toutes les normes en vigueur relatives aux logements protégés. Et comme pour tout nouvel immeuble, quelques réglages sont parfois nécessaires pour une utilisation optimale des installations, comme celle notamment de la porte automatique qui fonctionne tout à fait correctement.

Il y a également des places de parcs « déposes minutes » prévues à cet effet, qui se trouvent à quelques mètres devant l'entrée de l'immeuble. Comme pour tout autre immeuble et en cas d'urgence, il est clair que les pompiers et les ambulances ont eux-mêmes les clés pour accéder immédiatement devant la porte d'entrée, sans nécessairement avoir besoin du concierge, dont la fonction est

bien mentionnée sur la boîte aux lettres.

Selon les dispositions communales, l'immeuble ne dispose effectivement pas de containers, car l'éco-point se trouve qu'à 250 mètres de l'immeuble. Raison pour laquelle dans ses fonctions, le concierge est en charge de prendre les déchets des locataires fragilisés, afin de les emporter lui-même à la déchetterie.

Il est important de préciser que dans le cadre des logements protégés et notamment ceux « des Marinières », il n'y a pas d'aide médicalisée autre que les prestations délivrées par le CMS et uniquement selon la demande du locataire. Ce point est toujours bien précisé lors des entretiens personnalisés avec les candidats locataires et leurs familles, il est également mentionné dans la brochure remise aux candidats et encore spécifié clairement dans le bail sous « les dispositions concernant les appartements protégés ». Le rôle de la référente sociale, présente à temps partiel sur site en fonction du nombre de locataire de l'immeuble, consiste à offrir un encadrement sécurisant et un accompagnement relationnel favorisant la qualité de vie de chacun, tout en respectant l'indépendance du locataire et son intimité. Elle fournit toutes informations utiles sur les prestations auxquelles le locataire peut avoir besoins en collaboration notamment avec le CMS local. Elle organise des activités conviviales dans l'espace communautaire ou des sorties socio-culturelles à l'extérieur selon la demande des locataires.

Concernant le décès de la personne citée dans l'article, il est important de préciser, comme cela a d'ailleurs bien été fait aux héritiers du défunt, dont le courrier recommandé a été envoyé le 5 janvier 2016, que même dans le cadre d'un logement protégé, lorsqu'il

y a un décès, c'est le droit du bail qui s'applique avec les échéances légales, voire la possibilité d'une résiliation anticipée.

Or dans ce cas précis, avec un décès survenu malheureusement pendant les fêtes de fin d'année, la gérance, qui est spécialisée dans la gestion de logement protégé, a tout mis en œuvre dès la réception du courrier recommandé le 8 janvier 2016, pour trouver au plus vite un repreneur correspondant aux critères. Ce candidat a pu reprendre le bail pour le 15 février 2016, soit à peine plus d'un mois après la réception du courrier à la gérance.

Nous ne sommes pas persuadés que même dans des logements traditionnels le délai de reprise ait été plus court, surtout à cette période de fin d'année.

Nous comprenons que le décès d'un proche puisse nous affecter au point de ne plus voir que les choses qui ne nous arrangent pas. Toutefois, il est fort dommage que l'auteur de cet article, oublie que son père a eu la chance d'avoir été retenu par la commission d'attribution dédiée à ce type de logement, alors que les listes d'attentes peuvent être parfois longues, quand bien même son séjour y fut de courte durée (3 semaines) pour pleinement profiter de toutes les prestations proposées.

Crissier, le 30 août 2016.

Dominique Diesbach Vernevaut



Quizz - Réponse:
Onze élèves d'une classe
de développement avec
le soutien de Andreas
Dobay, maître de dessin

Petite introduction à notre nouvelle série de... Fontaines

Fontaine-fontaine, dis-moi tout!

Nous creuserons notre curiosité sur quelques fontaines morgiennes.

Non pas les grands bassins classiques qui avaient été évoqués dans le bulletin N° 60 de l'ASM, mais d'autres qui ne sont plus la fontaine d'utilité, mais d'agrément.

Aujourd'hui, ce n'est plus le brave cheval qui, après son travail harassant, plongeait avec délice ses baines asséchées dans la claire fontaine, c'est le bambin écervelé qui patauge et batifole dans le bassin qui reflète le chaud soleil de l'été.

Nos fontaines ne sont pas Versailles, ni même Leonforte dont la photo permettra de juger de l'extraordinaire beauté d'une fontaine porteuse d'espoir au milieu de l'aride Sicile, mais d'agréables plans d'eau aux surprises inédites.

Alors, plongeons dans le sujet...



Jeux d'eau, tel est le titre de cette composition, un bassin-sculpture érigée en 1963 sur des surfaces dévorées et gagnées sur le Léman lors de la construction de l'autoroute Genève-Lausanne.

Ce bassin aux lignes légèrement concaves reçoit, sur un socle rectangulaire, deux éphèbes ingénus, mais encore enfant dans l'âme, puisqu'ils s'amuse en s'arrosant mutuellement grâce à leur coquillage.

Milo Martin a sculpté cette jeunesse. Né en 1893 dans notre ville et décédé à Lausanne en 1970, son parcours est étonnant: autant local qu'international. À Morges, on lui doit, par exemple, le buste de René Morax ou encore le majestueux Paderewski devant la maison Seigneux.

Depuis l'âge de quinze ans, Milo Martin a suivi son chemin d'artiste dans une voie personnelle bien qu'influencée par un académisme pur. Ces jeux d'eau reflètent parfaitement son style.

Philippe Schmidt